Brest, le 16 mars 2018

Communiqué

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a adopté le 17 janvier 2018 une résolution visant à proposer aux Caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest, un vote d'orientation sur un projet d'indépendance du Groupe (le « Projet »).

Chaque caisse locale est entièrement libre d'approuver ou de rejeter le Projet à travers le vote de son conseil d'administration :

- en cas d'approbation, la caisse locale resterait membre du groupe Arkéa, devenu totalement indépendant;

- en cas de refus, la caisse locale aurait la possibilité de rejoindre au stade de la mise en oeuvre du Projet l'une des entités constituant le groupe de Crédit Mutuel placée sous l'autorité de la Confédération, et ce conformément aux statuts de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La délibération proposée aux conseils d'administration des caisses locales affiliées au groupe Arkéa qui se tiendront du 23 mars au 14 avril 2018 est :

« Le conseil d'administration de la caisse approuve, en ce qui la concerne, le projet consistant à engager toute action afin que le Crédit Mutuel Arkéa devienne un groupe bancaire coopératif et mutualiste indépendant, entièrement distinct du reste du Crédit Mutuel. La sortie de la Confédération nationale du Crédit Mutuel aurait notamment comme conséquences une complète liberté territoriale de développement, la réaffirmation d'un mécanisme de solidarité au périmètre du groupe Arkéa et l'adoption d'une dénomination et de marques commerciales ne reprenant pas les termes «Crédit Mutuel». La nouvelle dénomination ainsi que les marques commerciales réaffirmeraient clairement notre statut coopératif et mutualiste et l'ancrage territorial ».

A l'issue de ces votes, les instances de gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa en tireront les conséquences pour élaborer, le cas échéant, un projet finalisé, dans le respect des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles applicables.